

Hippodrome de Martinique Maurice Bruère-Dawson



Dimanche 26 octobre 2025



Performances

. . 5. 5. 2. 4. 3. 1.

3. 3. 3. D. 1. 3.

4. 4. 1. 1. 3. 2.

1. 2. 5. 3. 4. 2.

2, 1, 4, 2, 2, 1,

Commissaires des Courses Galop et Trot Attelé: Henri YERRO, Francine LOUIS MARIE, Willy FRANCOIS ELIE - Directeur de Réunion: Samuel DIGONAL

Code des Courses : Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés

1^{ère} Course - Départ : 13 h. 00

PRIX DU CAP SALOMON







Challenge des Antilles 5.000. - Attelé. - 3.800 mètres.

2.250, 1.250, 700, 400, 250, 100, 50.- alloués par la S.E.T.F.

Pour 6 à 15 ans inclus.

Propriétaires

Mme Ch. LEBRETON

Mme Ch. LEBRETON

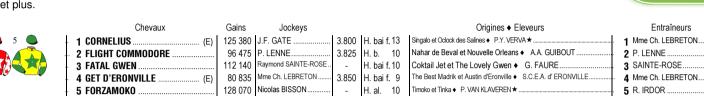
6 Engts - 1 forf.

Raymond SAINTE-ROSE

P. LENNE

R. IRDOR

- de 25 m. aux chevaux ayant gagné une ou deux courses aux Antilles depuis 12 mois,
 - de 50 m. aux chevaux ayant gagné trois courses ou plus aux Antilles depuis 12 mois.
- Avance de 25 m. aux chevaux âgés de 11 ans et plus.



- Mutuel : G

2^e Course

Opérations: 12h30 - Départ: 13h35

PRIX BROOX - REPLY

6300 € - (3150, 1260, 945, 630, 315)

11025 € (5 512, 2 205, 1 653, 1102, 551) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans. Poids: 55 kg. Les chevaux nés et élevés hors Caraibes porteront 2 kg.

Surcharges accumulées et limitées à 6 kg, pour les sommes reçues en victoires et places: 1 kg par 3.000

Parcours nº P3: Plat, Dist. 1400 m env.



	Chevaux	*	Montes	Poids	(1)	Valeur	I	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 • 2 • 3 • 4 •	1 HARMONY	4	M ^{me} D. Santiago	59,5	58	~	Fb.	2 Sir Ron Priestley (GB)/Simone Angel ♦ RY. Simon	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 11211
	2 ONE REPUBLIK	2	G. Bon	57,5		~	Fb.	2 Muhaarar (GB)/Zenat ♦ P. Artigues	2 M ^{me} A. Thibaut	14j 22123
	3 FILS DE MANCHE	1	C. Cadel	56	56,5	~	Hb.	2 Mankib (GB)/Torcaza ♦ T. Hayot	3 S. Jousselin	14j 21
	4 LISTANGANA∳Þ	3	M ^{me} L. Dupelin Lalung &	53,5	52,5	~	Fb.	2 Listan (IRE)/Kasangana ♦ R. Singarin	4 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 5 5

6 Engts - 1 Eng. Suppl. - 2 N.D.P.

3 M. T. Hayot 4 M. S. Harris

3^e Course

Opérations: 13h40 - Départ: 14h10

PRIX SIROP RISK

6100 € - (3050, 1220, 915, 610, 305)

10 675 € (5 337, 2135, 1601, 1067, 533) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, nés et élevés en Caraibes, n'ayant jamais gagné. Poids: 57 kg. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 kg.

Parcours nº P3: Plat, Dist. 1400 m env.



Chevaux	*	Montes	Poids	(1)	Valeur		Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 REGGAETIME	3	M ^{me} S. Chuette	57	55,5	~	M b.m. 2	Broox (IRE)/Va ♦ M. Barba	1 M. Barba	14j 4 4
2 ALVESS Þ	5	M ^{me} L. Dupelin Lalung	57	55,5	~	H b.f. 2	Asanga (USA)/Strategic Blue ♦ <i>E. Petit</i>	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 33544
3 KING LISTAN ∮ Þ	2	C. Cadel	57		~	Hb. 2	Listan (IRE)/Kilkelie ♦ P. Valmy d'Herbois	3 S. Jousselin	28j 2
4 SENSATIONNELLE	4	G. Bon	55,5		~	Fb. 2	Broox (IRE)/Sensuelle (GB) ♦ M ^{me} A. Thibaut	4 M ^{me} A. Thibaut	28j 6 5 3
5 AYKIB∳	6	M ^{me} S. Akari-Souidane	55,5	54	~	Fb.m. 2	Mankib (GB)/Ay Cheche ♦ <i>JM. Nemorin</i>	5 R. Sainte-Rose	42j 4 4 2 3
6 MANOUIA	1	M ^{me} D. Santiago	55,5	54	~	Fal. 2	Mankib (GB)/Zaouia ♦ <i>JM. Nemorin</i>	6 R. Sainte-Rose	14j 45523

8 Engts - 1 Forf. - 1 Annul. de part

4^e Course

Opérations: 14h15 - Départ: 14h45

PRIX MANKIB

(Classe 4)

7400 € - (3700,1480,1110,740,370)

12950 € (6 475, 2 590, 1942, 1295, 647) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids: 3 ans: 55 kg; 4 ans et au-dessus, 56,5 kg.

Surcharges accumulées et limitées à 7 kg, pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1er octobre de l'année dernière inclus : 1 kg par 4.500.





	Chevaux	*	Montes	Poids	(1)	Valeur			Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
A	1 BLANCO CHOP∮Þ	-7	C. Cadel	63,5		67,5	Hal.	4	Panis (USA)/L'Aventura ♦ A. Chopard	1 S. Jousselin	42j 12232
)	2 KISS ME CHOP	3	M ^{™e} D. Santiago	62	60,5	66	H b.f.	3	Gutaifan (IRE)/L'Aventura ♦ N. Laye	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 12254
	3 WALIBI CHOP⊗	5	C. Raimbault	62		64	M b.f.	3	Gutaifan (IRE)/Waliya ♦ A. Chopard	3 M ^{me} A. Thibaut	14j 75352
	4 SALSATIM⊗	2	G. Bon	61,5		64	Hb.	6	Kingsalsa (USA)/Miss Stream ♦ D. Timmers	4 M ^{me} A. Thibaut	14j 31335
	5 NO CURE NO PAY (IRE) Þ	-1	M ^{me} L. Dupelin Lalung	60,5	59	64,5	H gr.	5	Mizzen Mast (USA)/Grey Lina (USA) ♦ Marbat LLC	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 5 4 4 1 1
	6 COOBIRD	4	M ^{me} S. Akari-Souidane	59,5	58	66,5	Mb.	7	Camelot (GB)/Moonlight Swing ♦ Galileo Racing Inc	6 P. Penelope	126j 73612
	7 DDAMAKIITA CD	6	Mme C Chuetto	56	54 5	50.5*	Ehm	1	Eclair Du Eada/Ay Chacha A. C. 7ia	7 IC Cazako	175152855

10 Engts - 1 Eng. Suppl. - 3 Forf.

7 M. JC. Cazako

..... 10e – Mutuel : G

LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France – * Ordre du tirage au sort des places à la corde – Cheval portant: \otimes des œillères, Φ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, Φ un attache-langue – \bigstar Chevaux nés dans le second semestre -

(R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs – (s) Société d'Entraînement – K 🗲 : Prix de réclamation en milliers d'euros – 💙 Jument ayant été saillie – (A) Cheval assimilé Pur-Sang – (SF) Cheval Selle Français – (AA) Cheval Anglo-Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Anglo de Complément – (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang – (AK) Cheval Anglo de Croisement – Discourse école – Cheval Anglo de Complément – Cheval Anglo de Cheval Dépassement de poids: a, 1 livre ; b, 2 livres; c, 3 livres; d, 4 livres; e, 5 livres; f, 6 livres; g, 7 livres; h, 8 livres; Cheval en italique: Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - 🛠 Cheval non qualifié FEE – %: Pourcentage de TVA récupérable

(-) et N° de corde: "Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles" - Nom du jockey en caractère gras: jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - 1 Engagement supplémentaire 1 - 2 Engagement supplémentaire 2 -Valeur: appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur*: Chevaux absents depuis 5 mois et + - "-": chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances: nombre de jours depuis la dernière course. ° La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

Opérations: 14h50 - Départ: 15h20

PRIX TRILLE

(Classe 4) - Handicap de catégorie

6100 € - (3050,1220,915,610,305)

10 675 € (5 337, 2135, 1601, 1067, 533) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 52 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1600 m env. Références: 3ans, +8,5; 4ans et +, +10.







13 Engts - 3 Forf. - 1 Annul. de part. - 1 N.D.P.

6e Course

Opérations: 15h25 - Départ: 15h55

PRIX ASANGA

(Classe 4) - Handicap de catégorie

6800 € - (3400, 1360, 1020, 680, 340)

11900 € (5950, 2380, 1785, 1190, 595) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible) **9860** € (4930, 1972, 1479, 986, 493) – Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k. Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k. Parcours nº P5: Plat, Dist. 1900 m env.

Références: 3ans, -2; 4ans et +, +0.







Chevaux	*	Montes	Poids	(1)	Valeur			Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 MR CASSIOPE⊗	6	G. Bon	62		62	Hb.	5	Mr. Owen (USA)/Chocolat Chaud (IRE) ♦ <i>T. Tekce</i>	1 M ^{me} A. Thibaut	14j 31069
2 BAK'S WOOD ∆ Þ	3	C. Raimbault	61,5		61,5	H b.f.	4	Garswood (GB)/Bakoura ♦ P. Lamy	2 M ^{me} A. Thibaut	14j 12314
3 DAVICHOP⊗	1	M ^{me} S. Akari-Souidane	61	59,5	61	Hb.	7	Amadeus Wolf (GB)/Chope History ♦ A. Chopard	3 M ^{me} A. Thibaut	42j 94728
4 DADIDOM Þ	5	C. Cadel	61		61	Hal.	7	My Risk/Addition ♦ M ^{me} M. Jomain	4 S. Jousselin	28j 35566
5 WALLISET FUTUNA⊗Þ	-4	M [™] L. Dupelin Lalung	60	58,5	60	Fb.	7	Territories (IRE)/Life Of Risks ♦ M ^{me} I. Corbani	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 41422
6 SAINT ROMAIN∳	2	M ^{me} S. Chuette	60	58,5	60	Hb.	8	Rajsaman/Sandouville (GB) ϕ G. Augustin-Normand	6 R. Sainte-Rose	14j 4 4 8 3 3
7 ANGELOTUS Þ	7	M ^{me} D. Santiago	56	54,5	58	Fb.	3	Romanised (IRE)/Shamadiyna ♦ H. Viallon	7 M ^{me} A. Thibaut	14j 21226

9 Engts - 2 Forf

7º Course

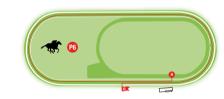
Opérations: 16 h 00 - Départ: 16 h 30

DERBY DES TROIS ANS

7200 € - (3600,1440,1080,720,360)

12600 € (6 300, 2 520, 1890, 1260, 630) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Caraibes. Poids: 56 kg. Surcharges accumulées et limitées à 5 kg: 1 kg par course gagnée cette année. Parcours nº P6: Plat, Dist. 2100 m env.







Chevaux	*	Montes	Poids	(1)	Valeur			Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 THE BROWN BEVERLY	5	M ^{me} D. Santiago	58,5	57	65	Fb.	3	Broox (IRE)/Lady Linn ♦ JC. Delasse	1 M [™] L. Dupelin Lalung	14j 45311
2 SMOOKIE	1	C. Cadel	56,5		50	Fb.	3	Mankib (GB)/Belong To Stars ♦ M ^{me} LR. Ruster	2 M [™] L. Dupelin Lalung	14j 63750
3 TI ESTRELLA	3	M ^{me} L. Dupelin Lalung	56,5	55	63	Faub.	3	Mankib (GB)/Estrella Delnorte ♦ L. Nemorin	3 M [™] L. Dupelin Lalung	14j 23847
4 TRICKY LIGHT 1 P	4	G. Bon	55,5		52	Fal.	3	Trille/Infinite Light ♦ M ^{me} Y. Luce	4 JC. Soukai	28j 4 9 1 4 3
5 IDRIL⊗	2	M ^{me} S. Akari-Souidane	54,5	53	~	Fb.	3	Mankib (GB)/Raiponce ♦ P. Penelope	5 Y. Penelope	476j (24) 6

5 Engts - 1 Eng. Suppl.

Arrivée: 1er. – Mutuel : G

Prochaine journée de courses hippiques (Plat /Trot): Samedi 8 novembre 2025 à partir de 13 h 50 (horaire communiqué à titre indicatif). Bagay la key bel pakoté l'hippodrome Mat'nik. Nou ka atann zot











Renseignement au 0596 51 76 49

Tout savoir sur l'Hippodrome de martinique (Calendrier, Programme, Résultats, rapport PMH, vidéo des courses ...) : www.hippodromedecarrere.fr

> LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (0974751313 – APPEL NON SURTAXÉ)



Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain : www.france-galop.com, rubrique courses

RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

- 1er Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.
- 2º Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.
- 3º Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.
- 4° Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide
- 5° Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1 000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.

